

Abeille Retraite Professionnelle

Société anonyme au capital de 305 821 820 euros
Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances
Siège social : 70 avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes
833 105 067 RCS Nanterre

Soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
4 place de Budapest – 75436 Paris Cedex 09.

Lucya

13 rue d'Uzès - 75002 Paris
Lucya, société de courtage en assurance de personnes,
immatriculée au RCS de Paris sous le n°478 594 351,
enregistrée à l'ORIAS sous le n°07 004 394.

 Lucya Abeille PER**Document d'Informations présentant les caractéristiques du Contrat**

Date de publication : 01/10/2025

Ce document a pour objet de vous présenter les principales caractéristiques du contrat Lucya Abeille PER. Ces informations vous sont fournies afin de vous aider à mieux comprendre ce produit. Par ailleurs, nous vous rappelons que votre distributeur se doit de vous accompagner en vous fournissant notamment, par le biais de ce document, des informations objectives sur le produit proposé sous une forme claire, exacte et non trompeuse afin de vous permettre de prendre une décision en connaissance de cause. Votre distributeur doit également vous préciser, par écrit les raisons justifiant le caractère approprié de ce contrat à votre situation et à vos attentes.

Lucya Abeille PER est un Plan d'Épargne Retraite Individuel souscrit auprès d'Abeille Retraite Professionnelle par l'association APACTE.

Lucya Abeille PER a pour objet de permettre à l'adhérent de se constituer une épargne retraite en vue de bénéficier d'une rente viagère et/ou d'un capital à compter, au plus tôt, de la date de liquidation de sa pension dans un régime obligatoire d'assurance vieillesse ou de l'âge mentionné à l'article L161-17-2 du Code de la Sécurité Sociale.

Peut y adhérer, toute personne physique :

- Résidant fiscalement en France,
- Âgée de 18 à 80 ans à la date de l'adhésion.

Modalités de versements et de transferts

Le contrat Lucya Abeille PER peut être alimenté par des versements volontaires et/ou des transferts :

Versements volontaires (libres ou programmés) :

Les versements volontaires effectués dans le cadre de la présente adhésion sont déductibles du revenu annuel imposable dans les conditions et limites fixées par la réglementation fiscale en vigueur (Cf. Note d'Information Fiscale jointe).

Selon votre situation, vous pouvez renoncer expressément et irrévocablement à cette déduction en contrepartie d'une imposition atténuée à la sortie, ou, si vous êtes TNS, indiquer que les versements seront déduits de vos revenus catégoriels (BIC, BNC, BA).

Votre contrat peut également accueillir par transfert :

- Les versements issus d'un contrat d'épargne retraite individuelle (PERP, Retraite Madelin, Retraite Agricole, ...)
- Les sommes issues des autres contrats d'épargne retraite qu'ils aient pour origine des :
 - Versements volontaires de l'adhérent.
 - Sommes versées au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, de l'intéressement, des abondements employeurs et du Compte Épargne Temps.
 - Versements obligatoires du salarié (l'adhérent) ou de l'employeur.

● Investisseurs visés et niveau de risque

Ce contrat permet de s'adapter à chacun des profils d'investisseurs compte tenu des options de gestion et supports d'investissement sous-jacents proposés. Le niveau de risque ainsi que les principales caractéristiques de ces options et supports d'investissement figurent sur les documents d'informations correspondants, lesquels sont disponibles sur les sites internet www.abeille-assurances.fr et de Lucya. Ils peuvent également vous être communiqués sous format papier, sur demande, auprès de votre intermédiaire d'assurance ou d'Abeille Retraite Professionnelle (70 avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes).

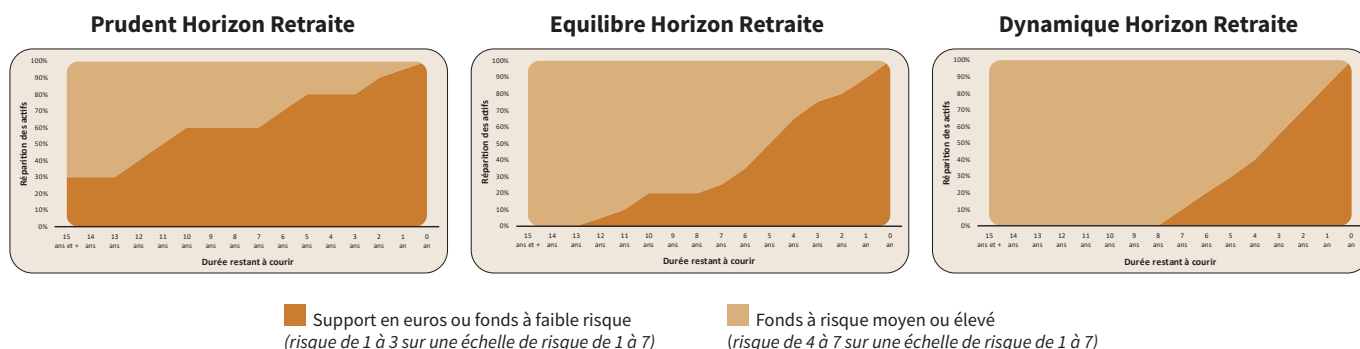
Le contrat Lucya Abeille PER vous propose, à l'adhésion ou en cours d'adhésion, de sélectionner un profil de gestion intégrant une sécurisation progressive de votre épargne à l'horizon d'investissement que vous avez choisi (Gestion Evolutive). Ce mode de gestion est préconisé, par défaut, dans le cadre du contrat Lucya Abeille PER.

Vous pouvez, néanmoins, choisir de répartir vos versements en tout ou partie à travers le mode de la Gestion sous Mandat, pour bénéficier des conseils de nos experts, ou encore le mode de Gestion Libre également proposé au contrat, ce qui vous permettra de sélectionner librement les supports d'investissements sur lesquels vous souhaitez investir.

Gestion Evolutive :

La Gestion Evolutive est un mode de gestion permettant de réduire progressivement les risques financiers à travers des allocations adaptées à un horizon de placement long terme. Dans ce cadre, l'épargne est investie sur des supports sélectionnés par Abeille Retraite Professionnelle selon une grille d'investissement tenant compte de l'orientation de gestion choisie et de la durée restant à courir jusqu'à l'âge prévisionnel de départ en retraite.

Les illustrations ci-dessous présentent, pour chaque orientation de gestion, l'évolution de la répartition, selon la durée restant à courir, entre actifs présentant un profil d'investissement à faible risque (niveau de risque compris entre 1 et 3), y compris le support en euros, et unités de compte présentant un profil d'investissement à risque moyen à élevé (niveau de risque compris de 4 à 7) :



Gestion sous Mandat :

La gestion sous mandat vous permet de déléguer la sélection et le suivi des supports d'investissement à nos professionnels, selon votre profil et vos objectifs. Dans ce cadre, vous bénéficiez également d'une gestion active et personnalisée, sans avoir à intervenir dans les choix financiers au quotidien.

La Gestion Sous Mandat Lucya Abeille propose trois orientations de gestion « Modérée », « Équilibrée » et « Dynamique ».

Chacune est constituée exclusivement de supports en unités de compte avec un risque de perte en capital partielle ou totale. Les supports sont choisis en fonction de leur niveau de risque pour s'adapter à votre profil d'investisseur et à votre horizon de placement. Les allocations d'actifs élaborées par les experts de Lucya reposent sur l'analyse approfondie des facteurs macroéconomiques.

- Profil MODÉRÉ :

Destiné aux investisseurs tolérant un faible niveau de risque et privilégiant la maîtrise du risque sur leur investissement par rapport à l'espérance de rendement, le profil Modéré de la Gestion Sous Mandat Lucya Abeille vise principalement à valoriser le capital sur un horizon de placement recommandé supérieur à 3 ans, tout en limitant le risque de perte en capital.

- Profil ÉQUILIBRÉ

Destiné aux investisseurs bénéficiant d'une expérience et de connaissances suffisantes sur les marchés financiers, le profil « Équilibré » de la Gestion Sous Mandat Lucya Abeille vise principalement à valoriser le capital sur un horizon de placement recommandé supérieur à 5 ans.

- Profil DYNAMIQUE

Destiné aux investisseurs ayant une expérience ainsi qu'une appétence marquée pour les marchés financiers, le profil « Dynamique » de la Gestion Sous Mandat Lucya Abeille vise principalement une valorisation du capital élevée sur un horizon de placement recommandé supérieur à 8 ans, avec une exposition principalement investie sur les marchés actions.

Gestion Libre :

Dans le cadre de la Gestion Libre, vous pouvez sélectionner un ou plusieurs supports d'investissement éligibles au contrat parmi les supports suivants :

- Les supports en unités de compte **qui en contrepartie d'un risque de perte en capital**, permettent de chercher à profiter du potentiel des marchés financiers. **L'investissement sur ces supports n'est pas garanti mais est sujet à des fluctuations, à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.** Les performances des unités de compte dépendent notamment du niveau d'exposition aux risques et de l'horizon de placement recommandé qui leur sont propres.
- Le support en euros, qui bénéficie à tout moment d'une garantie en capital au moins égale aux sommes versées nettes de toute sortie et de frais sur versement. Le rendement de l'investissement sur le support en euros varie chaque année en fonction de la participation aux bénéfices attribuée par Abeille Retraite Professionnelle.

Facteurs environnementaux, climatiques, sociaux et de gouvernance d'entreprise dans les différentes stratégies d'investissement

Abeille Retraite Professionnelle propose une offre financière d'Investissement Socialement Responsable (ISR). Lucya Abeille PER propose une gamme de supports financiers disposant du label public ISR et de fonds thématiques vous permettant d'orienter votre épargne vers des enjeux de société tels que l'emploi, l'adaptation au changement climatique, la préservation de l'eau, des forêts ou le développement des énergies propres.

Modalités de liquidation des droits et de transferts

● Liquidation des droits par anticipation

L'adhésion au contrat Lucya Abeille PER ne prévoit pas de faculté de rachat.

Les droits peuvent néanmoins être liquidés ou rachetés par anticipation au titre de l'achat de la résidence principale ou en cas d'accidents de la vie, dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur et détaillées dans la Notice.

● Liquidation des droits au plus tôt à compter de l'âge légal de départ à la retraite

L'adhérent peut selon la nature de ses versements opter pour une sortie en capital ou en rente viagère à compter au plus tôt, de la date de liquidation de sa pension dans un régime obligatoire d'assurance vieillesse ou de l'âge mentionné à l'article L161-17-2 du Code de la Sécurité Sociale.

● Sortie en capital

Tout ou partie de l'épargne constituée par versements volontaires, y compris ceux réalisés sur un contrat accueilli par transfert, peut faire l'objet d'une sortie en capital, sauf en cas d'option irrévocable de sortie en rente. La sortie en capital peut être réalisée en une fois ou de manière fractionnée.

● Sortie en rente viagère

Tout ou partie de l'épargne constituée peut être liquidée sous la forme d'une rente viagère. Lors de la conversion de l'épargne constituée en rente, plusieurs options vous seront proposées.

Vous bénéficiez d'une table de mortalité garantie à l'adhésion qui est la table en vigueur à la date d'adhésion. En cas de rente réversible, cette table sera également celle utilisée pour le bénéficiaire de la réversion si celui-ci est le conjoint ou le partenaire de PACS de l'adhérent ; dans les autres cas, la table utilisée pour le bénéficiaire de la réversion sera celle applicable au moment de la conversion en rente.

● Prestations versées en cas de décès

Abeille Retraite Professionnelle versera au bénéficiaire un capital ou une rente, sur la base de l'épargne restant investie sur l'adhésion (hors épargne déjà transformée en rente).

Lucya Abeille PER permet de bénéficier d'une garantie complémentaire incluse en cas de décès de l'adhérent avant son 75^{ème} anniversaire. Cette garantie prévoit que, si la contre-valeur en euros de la totalité de l'épargne constituée au jour de réception de l'acte de décès est inférieure au cumul des versements nets des frais sur versement, et réduit proportionnellement, le cas échéant, des sorties partielles effectués, Abeille Retraite Professionnelle prend automatiquement à sa charge la différence, dans la limite d'un montant de 300.000 €.

● Transfert de l'adhésion vers un autre Plan Epargne Retraite

Vous pouvez demander le transfert de l'épargne constituée sur votre adhésion, vers un autre plan d'épargne retraite. A compter de la réception par Abeille Retraite Professionnelle de la demande de transfert accompagnée des pièces justificatives, Abeille Retraite Professionnelle disposera d'un délai de deux mois pour transmettre au nouveau gestionnaire les sommes et informations nécessaires à la réalisation du transfert ce qui mettra fin à votre adhésion.

Les conditions et modalités du transfert sont détaillées dans la Notice.

Frais du contrat

Le contrat prévoit les frais suivants :

- Frais sur versement : frais fixés à 0% de chaque versement.
- Frais de gestion annuels : 0,60 % pour les supports en euros et les unités de compte hors Gestion sous Mandat, et 0,80 % pour les unités de compte en Gestion sous Mandat..
- Frais de transfert sortant : 1% maximum de la somme transférée pendant les 5 ans suivant la date d'effet de l'adhésion.
- Frais de service de la rente : 3% du montant des arrérages.

Ces frais ne tiennent pas compte des frais propres aux supports d'investissement.

Votre information

Vous pouvez à tout moment obtenir des informations sur la situation de votre adhésion en demandant un relevé de situation à Abeille Retraite Professionnelle ou à [Assurancevie.com](https://www.assurancevie.com).

A compter de la 5^{ème} année précédant l'âge mentionné à l'article L161-17-2 du Code de la Sécurité Sociale, vous pourrez interroger par tout moyen Abeille Retraite Professionnelle afin d'obtenir des informations sur vos droits, les modalités de liquidation appropriées à votre situation et d'adapter au besoin l'âge prévisionnel de départ à la retraite pris en compte dans le cadre de la Gestion Evolutive.



Abeille Retraite Professionnelle

Société anonyme au capital de 305 821 820 euros
Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire
régis par le Code des Assurances

Siège social : 70 avenue de l'Europe
92270 Bois-Colombes
833 105 067 RCS Nanterre

N° d'identifiant unique ADEME FR233835_03TPOZ

APACTE

(Association de Promotion des ACTions
pour l'Épargne retraite)
Association sans but lucratif régie
par la loi du 1er juillet 1901

Siège social : 13 rue du Moulin Bailly
92270 Bois-Colombes

Lucya

Lucya est une société de courtage en assurance de personnes.
Société par Actions Simplifiée, au capital de 2 200 000 €,
immatriculée au RCS de Paris sous le n°478 594 351, enregistrée
à l'ORIAS sous le n°07 004 394 et dont le siège social est situé au
13 rue d'Uzès - 75002 Paris.